



Document de travail N°005 Nov. 2020

UNE DIZAINE DE MILLIARDS DE PERTES FINANCIÈRES POUR LA COMMUNAUTÉ DES VICTIMES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN EN 2017

Rapport de synthèse de l'évaluation des pertes financières causées par la corruption dans le secteur forestier en 2017



© 2019. Forêts et Développement Rural (FODER)

Photos de : ©FODER, 2019

Image de couverture : FODER

Mise en forme par : Germain Fotié

Citer ce document :

NANKIA TATANG Jean-Hilarion ; **Talla** Marius et **Wete Soh** L. 2019, Une dizaine de milliards de pertes financières pour la communauté des victimes de la corruption dans le secteur forestier au Cameroun en : Rapport de synthèse de l'évaluation des pertes financières causées par la corruption dans le secteur forestier en 2017

FODER. Yaoundé, Cameroun.

Marius **Talla** (Cabinet CMR)

Laurence **Wete Soh** (FODER)

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER. Elles ne représentent pas nécessairement les points de vue des bailleurs et partenaires techniques et financiers, ni ceux des relecteurs du document.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Liste des tableaux et figures	4
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
Liste des abréviations	5
I. Introduction	6-7
II. Approche méthodologique	8
1. Variables explicatives	8
2. Population de l'étude	8
3. Echantillon de l'étude	9
4. Bilan de la collecte des données de terrain	10
II. Présentation des résultats et analyse des pertes financières de la communauté des victimes de la corruption	11
1. Pertes financières causées par la corruption en 2017 pour les populations détentrices de forêts de particuliers dans la région de l'Ouest(Pp)	11
2. Pertes financières causées par la corruption au cours de l'année 2017 pour les Communautés villageoises attributaires des forêts communautaires (PCV)	13
3. Pertes financières causées par la corruption au cours de l'année 2017 pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) bénéficiaires des forêts communales(PC)	14
4. Pertes financières causées par la corruption pour les Opérateurs économiques attributaires des titres d'exploitation forestière au cours de 2017 (PO)	15
5. Pertes financières causées par la corruption pour l'Etat au cours de 2017 (PE)	18
6. Pertes financières totales causées par la corruption dans le secteur forestier en 2017 suivant les maillons de la chaîne des valeurs	19
IV. Conclusion	21-22
V. Recommandations	23-24
Bibliographie	24-26
Remerciements	27

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Population de l'étude répartie par titre d'exploitation et par Région.	9
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon suivant les titres et les localités.	10
Tableau 3 : Pertes financières des exploitants des titres d'exploitation forestières dans les maillons de la chaîne des valeurs	16

Liste des graphiques

Graphique 1 : Rapport comparatif des pertes financières entre les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs des forêts de particuliers	12
Graphique 2 : Rapport comparatif des pertes financières entre les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs dans les forêts communautaires	14
Graphique 3 : Rapport comparatif des pertes financières entre les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs des forêts communales	15
Graphique 4 : Importance relative des pertes financières causées par la corruption dans le maillon exploitation des titres d'exploitation VEPB, VC, ARB, et UFA	17
Graphique 5 : Comparaison des pertes financières causées par la corruption dans les maillons exploitation/transformation et contrôle des titres d'exploitation VEPB, VC, ARB, UFA, et UTB	18
Graphique 6 : Importance relative des pertes financières causées par la corruption entre les acteurs du secteur forestier	19
Graphique 7 : Importance relative des pertes financières entre les maillons de la chaîne des valeurs	20

ACRONYMES

ARB	Autorisation de Récupération de Bois
BNC	Brigade Nationale des opérations de Contrôle forestières et fauniques
BRC	Brigade Régionale de Contrôle du MINFOF
CLCC	Cellule de Lutte Contre la Corruption du MINFOF
CONAC	Commission Nationale Anticorruption du Cameroun
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
EIPC	Evaluation de l'Indice de Perception de la Corruption
FCle	Forêt Communale
FCt	Forêt Communautaire
FODER	Forêts et Développement Rural
FP	Forêt de Particuliers
GIC	Groupement d'Intérêt Communautaire
IPC	Indice de Perception de la Corruption
MIB	Marché Intérieur de Bois
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisations de la Société Civile
PSG	Plan Simple de Gestion
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RFA	Redevance Forestière Annuelle
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UTB	Unité de Transformation de Bois
VC	Vente de Coupe
VEPB	Vente aux Enchères Publiques de Bois

INTRODUCTION

Les stratégies de développement actuelles du Cameroun misent fortement sur une saine gestion des forêts naturelles pour assurer la croissance économique du pays et garantir l'atteinte de son émergence à l'horizon 2035. La part de la contribution de l'exploitation des ressources forestières à la croissance économique nationale a significativement augmenté depuis le début des réformes marquantes des années 1993-1994, pour se situer à une valeur ajoutée estimée à 2,76% du PIB entre 2008 et 2010 (Eba'aAtyi et al. 2013). Ces mêmes auteurs, dans leur publication, révèlent que la contribution du secteur des forêts et de la faune aux recettes publiques s'est chiffrée à une moyenne totale de 64,2 milliards Fcfa, dont 27,8 milliards Fcfa au titre de la fiscalité spécifique et 36,4 milliards Fcfa pour la fiscalité générale liée à l'exploitation, la transformation du bois, l'activité de chasse et la filière des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

Cependant, parallèlement à cette mouvance vertueuse en vue de la contribution des ressources forestières et fauniques à une économie prospère, s'est également développé un marché vivace de la corruption (Talla et WETE SOH, 2017), suffisamment préoccupant au regard des fortes notes d'Indice de Perception de la Corruption (IPC)¹ enregistrées dans le secteur. Ce marché vicieux est susceptible d'impacter négativement la capacité de la contribution dudit secteur à l'émergence économique du pays. Par ailleurs, si la persistance de fortes intensités de la corruption dans le secteur des

forêts et de la faune amène à s'interroger sur l'efficacité des initiatives de promotion de la bonne gouvernance dans le secteur et spécifiquement de lutte contre la corruption, la question de son impact économique tout particulièrement dans le contexte actuel de récession, se pose de plus en plus. En effet, la corruption dans ce secteur est réputée avoir un impact négatif considérable sur sa capacité réelle à contribuer aux agrégats économiques, et par ricochet au développement social du pays, spécifiquement des collectivités territoriales décentralisées, des communautés villageoises et des populations dépendantes des forêts. La connaissance précise desdites pertes, abordée sous l'angle de la chaîne des valeurs développée par l'administration du secteur forestier, permet d'éclairer sous un angle nouveau, la tragédie que couve le fléau de la corruption.

Aussi, en vue de contribuer à la recherche d'une réponse objective et crédible sur la question du coût de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune au Cameroun, FODER a réalisé l'étude sur l'évaluation des pertes financières² dues à la corruption en 2017 dans ledit secteur, au regard de la chaîne des valeurs qui y est développée par l'administration. Cette étude s'est déroulée en deux phases successives. La première phase a consisté en l'élaboration participative d'une méthodologie fiable et duplicable desdites pertes, avec pour extrait une note méthodologique validée par un panel d'experts multi acteurs mis en place à cet effet. La seconde phase quant à elle, a été une ap-

1. La dernière évaluation de l'IPC dans le secteur des forêts et de la faune faite par FODER en 2017 donne une note de 7,25/10.

2. La perte financière correspond à une somme d'argent perdue par un groupe homogène d'acteurs économiques (physique ou moral) du secteur, suite à des pratiques de corruption sur une période donnée

plication empirique de la méthodologie sur une population de 647 acteurs de la régénération et de l'exploitation des ressources ligneuses au Cameroun en activité au cours de l'année 2017. Cet essai a évalué à 11 082 121 109 (Onze milliard quatre-vingt-deux millions cent vingt et un mille cent neuf) Fcfa, le total des pertes financières pour la communauté des victimes de la corruption dans le secteur forestier, sur l'année de référence.

Le présent document est une synthèse du rapport d'évaluation des pertes financières causées par la corruption dans le secteur forestier au Cameroun en 2017. Il met en exergue des informations stratégiques visant à attirer l'attention des parties prenantes du secteur en gé-

néral et des pouvoirs publics en particulier, sur l'urgence d'une action forte et durable à même de réduire les impacts financiers négatifs de la corruption dans ce secteur. Ces informations concernent les pertes financières causées par la corruption dans les maillons attribution, exploitation, transformation, et contrôle dans le secteur forestier, pour la communauté des victimes que sont : les populations possédant des forêts de particuliers ; les communautés villageoises attributaires de forêts communautaires ; les collectivités territoriales décentralisées disposant des forêts communales ; les opérateurs économiques attributaires des titres d'exploitation forestière ; et l'Etat. Une conclusion suivie de recommandations clôture ces exposés.



I. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'évaluation des pertes financières causées par la corruption dans le secteur forestier en 2017 a été faite sur la base de la méthodologie préalablement développée de manière participative avec des acteurs du secteur forestier dont des représentants du MINFOF, du Programme de sécurisation des recettes forestières (PSRF), des organisations de la société civile (OSC), des chercheurs et universitaires, de la Commission nationale anti-corruption (CONAC), etc. Seules les variables explicatives étudiées, la population de l'étude, l'échantillon retenu, les localités où ont été menées les enquêtes, et enfin le bilan de la collecte des données sont présentés dans cette section sur la méthodologie utilisée. Par contre, les formules de calcul des pertes pour chaque communauté de victime seront présentées dans les sections concernées. Il convient toutefois de préciser que pour réduire les marges d'erreur et assurer la fiabilité des résultats des analyses, l'option retenue a été de ne prendre en considération que des hypothèses minimalistes dans les différentes évaluations des montants de pertes considérées. En d'autres termes pour estimer les montants des pertes financières, les valeurs centrales utilisées ont été tantôt les modes³, tantôt les moyennes des séries de données collectées sur le terrain, conformément à l'option du choix du montant relativement le plus faible. Cette option d'une hypothèse minimaliste se justifie également par l'utilisation de la méthode biodata (Maël, 1991)⁴ conseillée par les experts dans la note méthodologique

pour la formulation du questionnaire.

1. Variables explicatives

Quatre variables explicatives ont été étudiées pour déterminer les pertes financières causées par la corruption aux différentes communautés de victimes de la corruption. Ces variables sont les suivantes :

- Les frais illégaux versés par les opérateurs économiques/usagers aux agents du MINFOF pour faciliter/accélérer les procédures de traitement des dossiers.
- La contrepartie des frais illégaux payés (ou bien de l'Etat reçu illicitement par l'opérateur après le versement des frais illégaux aux agents).
- Le coût des négociations supportées par les opérateurs économiques dans les transactions de corruption.

Le coût de la sanction infligée à l'exploitant, suite à la détection de la fraude (information recherchée dans les sommiers des infractions du MINFOF pour l'année 2017).

2. Population de l'étude

Le tableau 1 suivant, construit à partir des données secondaires recueillies dans la littérature⁵, informe sur la population totale

3. Valeur des frais illégaux présentant la plus grande occurrence dans la série des paiements déclarés par les répondants

4. Maël (1991) donne 9 indicateurs de biodata idéal caractérisant une bonne formulation d'une question. La question posée doit être : historique, externe, vérifiable, objective, de première main, discrète, contrôlable par le répondant, relative au domaine concerné, et non invasive.

5. Il s'agit :

- Les listes des titres valides obtenues à la Direction des Forêts (DF) et la Direction de la production et la transformation (DPT) du MINFOF ;
- Le journal "Faits et Chiffres" (2017) du MINFOF ;
- Le nombre de plantation forestière en exploitation en 2017 évalué par les Responsables de la délégation régionale des forêts de l'Ouest

identifiée pour l'étude, et sa répartition géographique dans les Régions. Cette population est de 647⁶ usagers du MINFOF, constitués

des entreprises en activité au courant de l'année 2017 dans le cadre de différents titres d'exploitation opérationnels.

1. Tableau 1: Population de l'étude répartie par titre d'exploitation et par Région

Titre/source d'approvisionnement	Nombre de titres Attribués en 2017								Nombre de titres opérationnels en 2017							
	Adamaoua	Centre	Est	Littoral	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Total	Adamaoua	Centre	Est	Littoral	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Total
UFA								0		9	48	0	0	12	5	74
FCIe								0		3	8	0	0	8	0	19
FCt								0		23	105	0	0	45	5	178
VC		2	8	6	0	3	1	20		15	15	10	0	49	2	91
Plantations des particuliers								0					60			60
Ventes aux enchères de bois	2	2	-	1	-	1	-	6	2	2	-	1	-	1	-	6
ARB								0						35		35
UTB								0	0	59	49	39	0	36	1	184
TOTAL	2	4	8	7	0	4	1	26	2	111	225	50	60	186	13	647

NB : Le nombre de titres attribués est comptabilisé dans le nombre de titres opérationnels

4. Echantillon de l'étude

A partir de la population identifiée ci-dessus, il a été défini grâce à la formule de Rea L.M. et al (1997)⁷ et la méthode des quotas croisés, un échantillon représentatif⁸ de la population. Le tableau 2 suivant indique pour l'échantillon,

un effectif idéal de 242 individus (soit 37% de la population), ainsi que la répartition théorique de cet échantillon en fonction des titres d'exploitation et des localités où ont été menées les enquêtes de terrain.

6. Les 26 titres attribués en 2017 sont dénombrés dans les titres opérationnels de cette même année : ce qui a amené à considérer une population totale qui reste à 647 individus

7. Voir la note méthodologique de l'étude.

8. La notion d'échantillon représentatif est associée à la fiabilité des résultats recherchés, dans la mesure où l'échantillon constitué possède les mêmes caractéristiques que la population à l'étude. Ceci étant, à partir de l'échantillon, il est possible d'estimer avec une marge d'erreur acceptable, les caractéristiques de la population ciblée.

2. Tableau 2 : Répartition de l'échantillon suivant les titres et les localités

Titre/source d'approvisionnement	Nombre de titres opérationnels en 2017							
	Adamaoua	Centre	Est	Littoral	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Total
UFA	0	3	18	0	0	4	2	27
FCle	0	1	3	0	0	3	0	7
FCt	0	8	39	0	0	17	2	66
VC	0	6	6	4	0	18	1	35
Plantations des particuliers	0	0	0	0	22	0	0	22
Ventes aux enchères de bois	1	1	0	1	0	1	0	4
ARB	0	0	0	0	0	13	0	13
UTB	0	22	18	14	0	14	0	68
TOTAL	1	41	84	19	22	70	05	242

En ajout à cet échantillon des titres d'exploitation, il a été ciblé 20 responsables du MINFOF répartis comme suit : 02 membres de la commission interministérielle d'attribution des titres d'exploitation, et 07 responsables des services centraux (dont la Direction des Forêts, la Direction de la Production et la Transformation, la Brigade Nationale, l'inspection Générale), et 13 responsables des services déconcentrés. Le choix des cibles dans l'administration permet de questionner la qualité du système de contrôle des standards de service ordinairement mené par l'Inspection Générale, et éventuellement de trianguler les avis des usagers du MINFOF sur la question des frais informels payés dans les services de ce ministère.

4. Bilan de la collecte des données de terrain

La collecte des données sur le terrain s'est déroulée du 13 décembre 2018 au 03 janvier

2019. Les principaux résultats obtenus relativement à l'échantillon de la population de l'étude retenu sont les suivants :

- Au total 229 fiches d'enquêtes administrées auprès des exploitants forestiers ont été effectivement renseignées : soit au regard de 242 fiches renseignées attendues, un taux d'atteinte des résultats de 96% ;
- 18 responsables du MINFOF ont répondu aux questionnaires, soit un taux d'atteinte des résultats de 90%. Ce résultat ne doit toutefois pas être interprété comme un indicateur de participation car, d'une part la sincérité des réponses obtenues des répondants rencontrés dans les services déconcentrés du MINFOF est questionnable à la suite de leur examen, et d'autre part aucun responsable des services centraux du MINFOF sur les 07 ciblés n'a pu être rencontré malgré les demandes formulées à cet effet.

II. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET ANALYSE DES PERTES FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DES VICTIMES DE LA CORRUPTION

1. *Pertes financières causées par la corruption en 2017 pour les populations détentrices de forêts de particuliers dans la région de l'Ouest(Pp)*

Les pertes financières totales causées par la corruption pour les populations détentrices des forêts de particuliers en exploitation au cours de l'année 2017, notée Pp, est la somme des pertes dans les maillons exploitation (PpExpl) et contrôle (PpContr) de la chaîne des valeurs. Elles ont été évaluées à :

$$Pp = 1\,757\,143 + 31\,200\,000 = 33\,057\,143 \text{ Fcfa}$$

L'analyse de ce résultat suscite trois observations suivantes :

- *Pertes financières causées par la corruption pour la population des sylviculteurs de l'Ouest en 2017 équivalent au coût de la réalisation de 11 hectares de plantation forestière rendue à 4 ans d'âge⁹*

Le niveau de cette perte évaluée à 33 057 143 Fcfa, très élevé lorsque comparé au coût de réalisation des plantations forestières chez les particuliers, pose le problème de la durabilité et de la répliquabilité des résultats des projets de reboisement visant la promotion des plantations forestières privées. Il semble tout à fait évident que les bénéficiaires de ces projets

ne peuvent pas massivement s'engager si une bonne partie de leurs ressources investies est assurément distraite par des pratiques de corruption, surtout au moment crucial du retour sur le capital investi.

En effet les résultats des projets de reboisements au bénéfice des privés, financés parfois à coût de milliards, ont été caractérisés de très mitigés dans le programme de « Sylviculture de 2e génération » (Ngomin A., 2015). La base conceptuelle de ce nouveau programme s'est appuyée sur les mitigations d'un ensemble de facteurs d'échecs d'ordre organisationnel, technique, et législatif identifiés. Mais, tout comme les autres programmes/projets du MINFOF à l'exemple du MIB¹⁰, les questions de la corruption y ont été survolées, faisant une fois de plus peser un risque important sur l'efficacité desdits projets et la durabilité de leurs avantages.

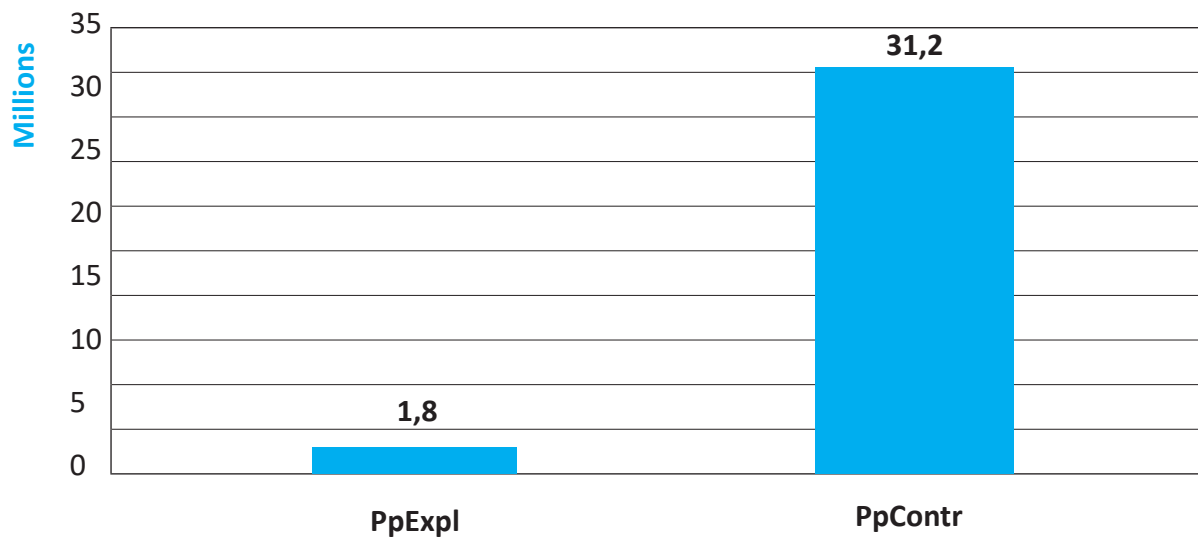
L'évaluation des pertes financières causées par la corruption pour les sylviculteurs privés suggèrent qu'il est pertinent d'introduire des résultats et activités relatifs à la lutte contre la corruption dans les programmes et projets de plantation d'arbres impliquant les populations, afin de garantir l'atteinte des objectifs et leur durabilité. Le facteur corruption constituerait une hypothèse fatale pour le programme/projet, dans le cas où ce dernier ne peut pas directement le prendre en charge.

9. Ngomin A. (2015) estime dans le programme de « Sylviculture de 2e génération du MINFOF » la valeur d'un hectare de plantation forestière de particulier à 3 000 000 Fcfa.

10. Le projet MIB (Marché Intérieur de Bois) a considéré dans son approche conceptuelle que la corruption était un risque, et de ce fait devrai faire l'objet d'un simple suivi.

- **La corruption génère 15 fois plus de pertes financières dans le maillon contrôle par rapport au maillon suivi administratif de l'exploitation des ressources ligneuses des forêts de particuliers**

Ce fait exprimé par le graphique 1 ci-après, appelle à un renforcement des actions correctives sur le maillon contrôle de la chaîne des valeurs pour obtenir une efficacité significative des interventions de promotion des initiatives de reboisements par les particuliers.



Graphique 1 : Rapport comparatif des pertes financières entre les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs des forêts de particuliers

- **Mode de suivi administratif des plantations de particuliers et le contrôle en porte-à-faux avec l'esprit de la législation forestière et repose sur une logique de rente.**

Il convient de souligner que la loi forestière¹¹ en vigueur, et ses textes réglementaires ne prévoient aucun dispositif contraignant conditionnant l'exploitation et la vente des produits ligneux issus des plantations des particuliers par ces derniers. Au vu de ces dispositions légales, les particuliers sont libres d'exploiter et de vendre le bois de leur plantation, tout comme pour les cultures vivrières ordinairement mises en place en association avec les arbres dans leurs champs. Le mode de suivi administratif des plantations de particuliers et de contrôle exercé sur l'exploitation desdites plantations, aboutissant à un paiement systématique des rentes aux agents de l'administration, constituent des abus d'autorité des agents du MINFOF, de la Gendarmerie et de la Police. Des actions fortes de l'Etat à l'encontre de l'attitude repréhensible de ces agents seraient salutaires pour le développement de ces types de plantations, donc l'impact en termes de baisse de pression sur les formations végétales naturelles fortement riches en services environnementaux est bien connu.

11. Il s'agit de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

2. Pertes financières causées par la corruption au cours de l'année 2017 pour les Communautés villageoises attributaires des forêts communautaires (PCV)

Les pertes financières totales causées par la corruption au cours de l'année 2017 pour les Communautés villageoises attributaires des forêts communautaires, notée PCV, est la somme des pertes en question dans les maillons exploitation (PCVExpl) et contrôle (PCVContr) de la chaîne des valeurs. Elles ont été évaluées à :

$$PCV = PCVExpl + PCVContr = 98\ 623\ 125 + 211\ 541\ 875 = 310\ 164\ 800\ \text{Fcfa}$$

L'analyse de ce résultat suscite deux observations suivantes :

- **Lourd tribut du coût de la corruption sur le développement local promu à travers les forêts communautaires**

La politique forestière présente les forêts communautaires comme des dispositifs stratégiques pertinents de lutte contre la pauvreté, de développement local, voire même de décentralisation de la gestion des ressources forestières au niveau des communautés villageoises à la base. Ce dispositif dans sa mise en œuvre devrait prendre la forme de divers micro-projets structurants de développement accompagnés techniquement et financièrement par l'Etat, et en toute logique par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Les résultats de cette étude montrent que cet accompagnement est problématique. Les faits révèlent que la communauté des forêts communautaires a subi au cours de l'année 2017, une perte financière de l'ordre de 310 164 800 Fcfa, causée par la corruption. Cette importante déperdition apparaît clairement comme un effet négatif infléchissant ce dispositif vers un échec au regard des objectifs visés. Cet échec

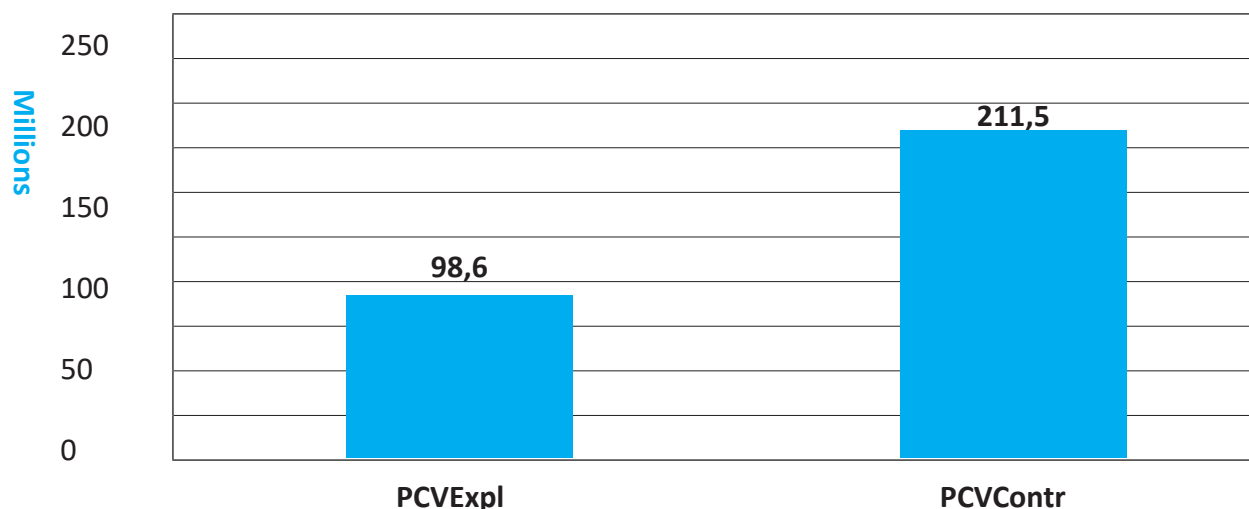
est d'autant probable que les principaux acteurs de la corruption se retrouvent dans les rouages des services du MINFOF, sensés accompagner le processus vers des résultats vertueux.

Par ailleurs il a été constaté à l'issue de l'analyse des résultats dans le maillon contrôle, que les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont impliquées, mais n'agissent pas dans le sens de la réussite des forêts communautaires. Leurs interventions par le jeu de la corruption à travers des barrières de contrôle, a fait perdre au moins 680 000 Fcfa aux Forêts communautaires, soit 0,03% des pertes totales. Ce montant n'est pas du tout négligeable dans un contexte de pauvreté observée dans les villages. C'est là, un rapport incestueux qu'il conviendrait de corriger.

- **Les pertes financières causées par la corruption dans le suivi administratif des forêts communautaires sont deux fois plus élevées dans le maillon contrôle par rapport au maillon exploitation.**

Le graphique 2 suivant montre ce fait. Le système de contrôle génère donc relativement plus de corruption dans la chaîne des valeurs du processus administratif de gestion des ressources ligneuses des forêts communautaires. En conséquence, des efforts d'amélioration, voire des réformes sont nécessaires pour faire jouer aux forêts communautaires le rôle de pôle de développement local qui lui est assigné dans la politique forestière.





Graphique 2 : Rapport comparatif des pertes financières entre les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs dans les forêts communautaires

3. Pertes financières causées par la corruption au cours de l'année 2017 pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) bénéficiaires des forêts communales (PC)

Les pertes financières totales causées par la corruption au cours de l'année 2017 pour les Communautés villageoises bénéficiaires des forêts communales, notée PC, est la somme des pertes en question dans les maillons exploitation (PCExpl) et contrôle (PCContr) de la chaîne des valeurs. Elle a été évaluée à :

$$PC = PCExpl + PCContr = 76\,977\,140 + 22\,528\,571 = 99\,505\,710 \text{ Fcfa}$$

$$\text{Soit en terme relatif } PC = 77\% \text{ PCExpl} + 23\% \text{ PCContr}$$

L'analyse de ce résultat suscite deux observations :

- **Un coût des pertes financières causées par la corruption dont le montant élevé ques-**

tionne sur la qualité de l'accompagnement du processus de décentralisation par les agents de l'Etat.

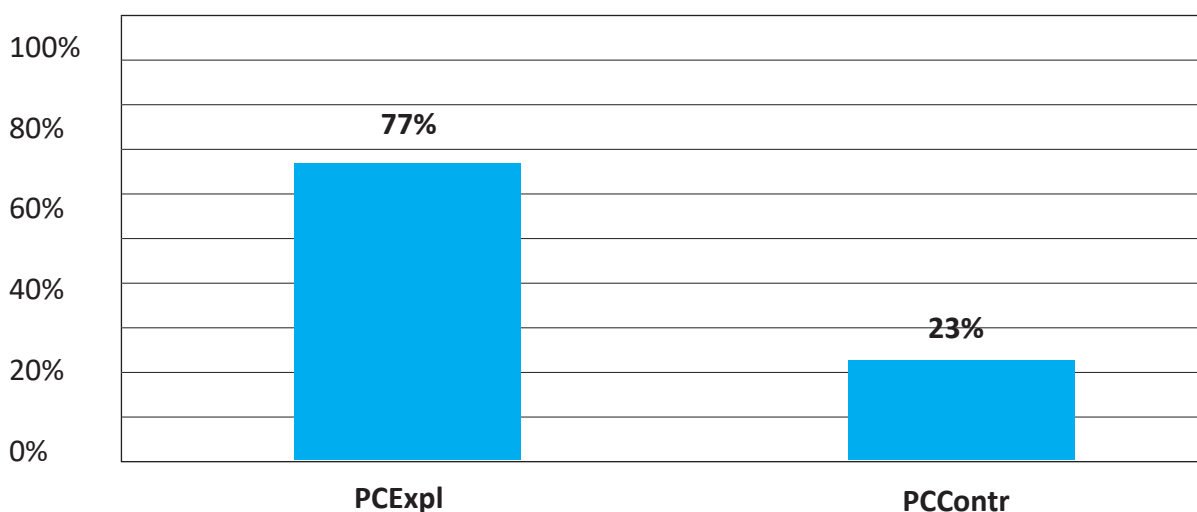
Le montant très élevé des pertes financières (99 505 710 Fcfa), atteignant le dixième du budget de plusieurs communes du Cameroun, laisse entrevoir des aspects négatifs de l'intervention de l'Etat, ou concrètement des agents du MINFOF, dans le processus de mise en place de la décentralisation. Il s'avère que les fonctionnaires du MINFOF, dans une position dominante et monopolistique en raison du pouvoir discrétionnaire reçu en délégation, s'investissent au détriment du respect de leur mission de service public et d'intérêt général, dans les transactions de corruption qui impactent négativement le processus de décentralisation en cours dans le pays¹². La nature des rapports des agents du MINFOF vis-à-vis des forêts communales est à revoir, et à orienter vers une contribution positive et significative pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

12. Ce même type d'observation est à la source de la théorie de l'agence d'Akerloff, (1970) qui offre un cadre d'analyse des comportements de corruption, ainsi que des incitations aux transactions de corruption, et des conditions stimulantes pour ces transactions.

- **Le suivi administratif du maillon exploitation de la chaîne des valeurs génère une perte financière de corruption trois fois plus élevée que celui du maillon contrôle.**

Le graphique 3 illustre ce fait. Des mesures particulièrement fortes doivent être menées dans ce maillon dans l'optique du développement des forêts communales et de la concrétisation de la politique de décentralisation. L'une des mesures à court terme serait de simplifier les procédures administratives laborieuses, longues et génératrices de corruption qui

sont observées dans le maillon exploitation. L'exemple de longue procédure est celui de la vérification de la réalisation des inventaires forestiers qui passe par des examens à trois niveaux (la Délégation Départementale, la Délégation Régionale, et le Service des inventaires du Ministère) sans justification pratique. Dans le cadre de l'accompagnement de la décentralisation et de la réduction des pertes dues à la corruption, cette procédure pourrait être réduite à une seule étape exécutée par les services régionaux des forêts.



Graphique 3 : Rapport comparatif des pertes financières entre les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs des forêts communales

4. Pertes financières causées par la corruption pour les Opérateurs économiques attributaires des titres d'exploitation forestière au cours de 2017 (PO)

Le tableau 3 donne les valeurs des pertes financières des opérateurs économiques pour les différents titres d'exploitation.

POVEPB : est la perte financière en question pour les exploitants des Ventes aux enchères

publiques de bois (VEPB) en 2017 ;

POVC : est la perte financière en question pour les exploitants des Ventes de coupe (VC) en 2017 ;

POARB : est la perte financière en question pour les exploitants des Autorisations de récupération de bois (ARB) en 2017 ;

POUFA : est la perte financière en question pour les exploitants des Unités forestières d'aménagement (UFA) actives en 2017 ;

POUTB : est la perte financière en question pour les exploitants des Unités de transformation de bois (UTB) en 2017 ;

La perte totale de ces opérateurs (PO) est la somme des pertes dans les maillons

attributions, exploitation, transformation et contrôle ; ou encore la somme des pertes subies par les exploitants des différents titres d'exploitation $PO = POVEPB + POVC + POARB + POUFA + POUTB = 20\,925\,000 + 613\,366\,000 + 297\,015\,377 + 602\,694\,875 = 1\,613\,023\,252\text{ Fcfa}$

Tableau 3 : Pertes financières des exploitants des titres d'exploitation forestières dans les maillons de la chaîne des valeurs

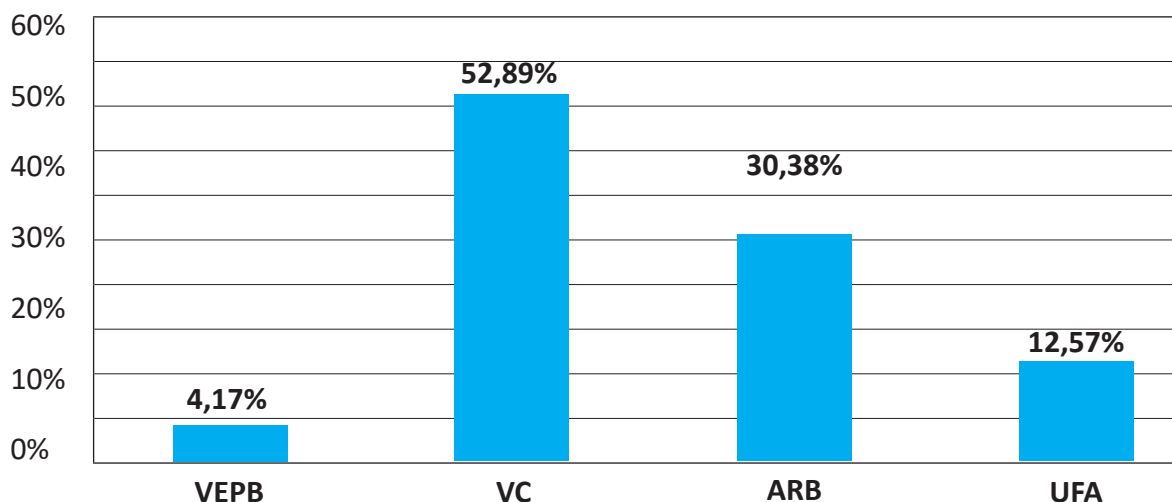
Maillon Titre	Attribution	Exploitation	Contrôle	Transformation	PO (Fcfa)
POVEPB	0	20 925 000	0	-	20 925 000
POVC	0	265 616 000	347 750 000	-	613 366 000
POARB	0	152 573 077	144 442 300	-	297 015 377
POUFA	0	63 122 000	15 900 000	-	79 022 000
POUTB	0	-	141 018 750	461 676 125	602 694 875
Total (Fcfa)	0	502 236 077	649 111 050	461 676 125	1 613 023 252

L'analyse de ces résultats obtenus a donné lieu aux deux observations suivantes illustrées par des graphiques :

- **Les pertes financières causées par la corruption dans le maillon exploitation affectent tous les opérateurs attributaires des titres d'exploitation (VEPB, VC, ARB, UFA)**

Le graphique 4 montre que des pertes financières causées par la corruption sont enregistrées dans l'exploitation de tous les titres d'exploitation à des degrés différents. De plus ce même graphique compare la corruption dans le maillon exploitation de la chaîne des valeurs de quatre titres d'exploitation forestière exécutés dans les forêts naturelles.

De cette comparaison, il ressort que les pertes financières dues à la corruption sont relativement plus élevées dans les Ventes de coupe à raison de 52,89% des pertes total pour les quatre titres en question (soit 613 366 000 Fcfa sur un total de 1 010 328 377 Fcfa), suivi des ARB qui est de 30,38% des pertes pour les quatre titres (soit 297 015 377 Fcfa sur un total de 1 010 328 377 Fcfa). Ces deux titres totalisent à eux seuls 83,27% des pertes financières de tous les titres d'exploitation forestière considérés. Ce fait suggère qu'en agissant efficacement pour l'assainissement de la gestion du maillon exploitation de ces deux titres, on peut escompter un important effet de 83,27% de baisse des pertes financières pour les exploitants forestiers concernés.



Graphique 4 : Importance relative des pertes financières causées par la corruption dans le maillon exploitation des titres d'exploitation VEPB, VC, ARB, et UFA

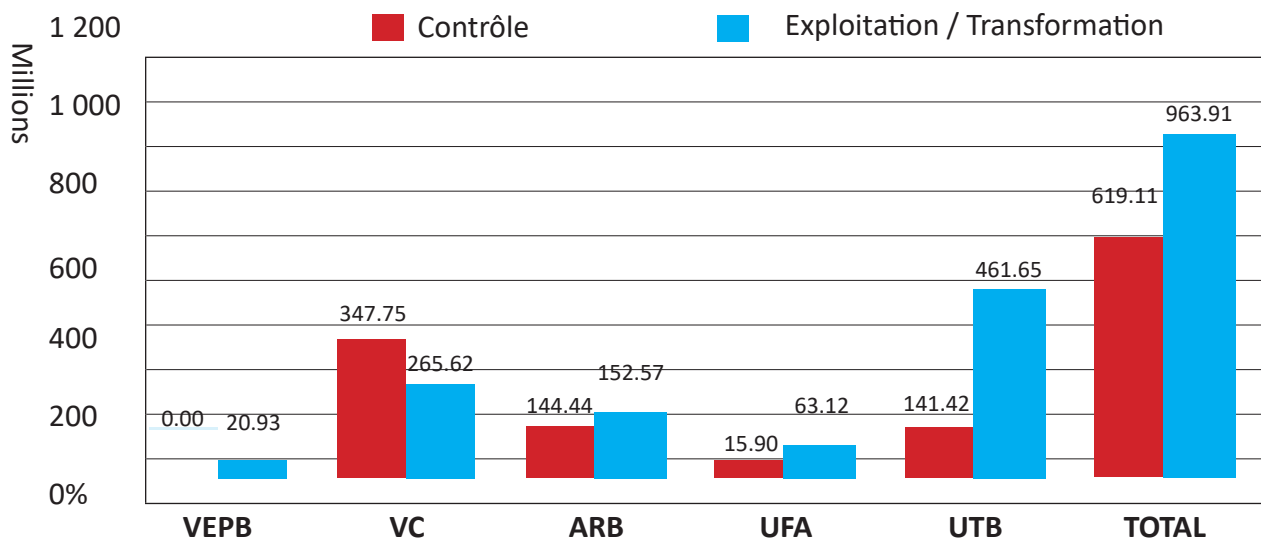
Par ailleurs les informations collectées au cours de l'étude ont révélé que les UFA certifiées n'ont pas pu se départir des pratiques de corruption. Plus de moitié des UFA certifiées questionnées affirment avoir payé des frais illégaux à tous les niveaux de l'intervention des agents de l'Etat dans les procédures administratives. Ce fait pose le problème de l'efficacité de la certification dans la promotion de la gouvernance forestière et la lutte contre l'exploitation forestière illégale, dans la mesure où cette dernière se trouve être le corollaire de la corruption (Cerutti, P. O. et Lescuyer, G., 2011).

contrôle sont supérieurs ou quasiment égales à celles dans le maillon exploitation des titres Vente de coupe et ARB. Le fait que le contrôle, considéré comme dispositif stratégique pour assurer le respect des normes d'exploitation et de la légalité, génère relativement plus de corruption dans la gestion administrative de ces deux titres appelle à des actions urgentes d'assainissement dans ce maillon. En toute logique, une haute intensité de corruption dans la gestion du maillon contrôle est un facteur favorable à l'exploitation forestière illégale.

- **L'administration du maillon contrôle de la chaîne des valeurs génère relativement plus de pertes financières pour les exploitants des ventes de coupes et des ARB**

Le graphique 5 montre que les pertes financières causées par la corruption sont globalement plus élevées dans le maillon exploitation/transformation pris en ensemble, que dans le maillon contrôle de la chaîne des valeurs. Par ailleurs, en examinant chaque titre d'exploitation, on peut remarquer que les pertes financières dans le maillon





Graphique 5 : Comparaison des pertes financières causées par la corruption dans les maillons exploitation/transformation et contrôle des titres d'exploitation VEPB, VC, ARB, UFA, et UTB

5. Pertes financières causées par la corruption pour l'Etat au cours de 2017 (PE)

L'étude a enregistré des pertes financières pour l'Etat dans les maillons attribution (PEAttri) et exploitation (PEExpl) des ressources forestières. Dans le maillon attribution, les pertes de l'Etat ont été relevées uniquement dans l'attribution des VEPB. Tandis que dans le maillon exploitation, lesdites pertes ont été évaluées sur la base du volume de bois illégalement exploité en 2017 dont le chiffre a été publié par le MINFOF¹⁴. Ceci étant :

$$PE = PEAttri + PEExpl = 9\,750\,000 + 9\,016\,920\,000 = 9\,026\,670\,000 \text{ Fcfa}$$

- **L'analyse de ce résultat amène à faire l'observation suivante :**

La défaillance causée par la corruption dans la gestion administrative du maillon exploitation est à la source de 99,9% des pertes financières de l'Etat

Ceci est d'autant vrai qu'en terme relatif, $PE = 0,1\% PEAttri + 99,9\% PEExpl$. Une forte opportunité d'accroissement des recettes fiscales pour l'Etat se trouve dans les efforts d'assainissement de la gestion du maillon exploitation ou encore dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale.

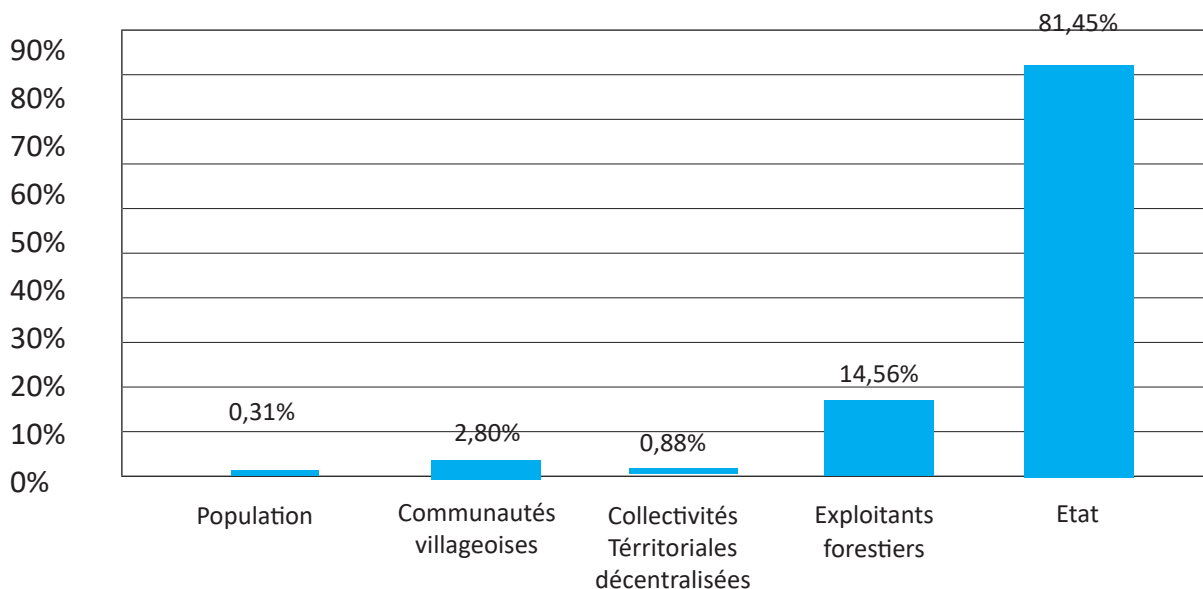
Par ailleurs, une analyse comparative des pertes financières pour les différents membres de la

13. C Le MINFOF a publié en 2017 dans le journal "chiffres et faits" un volume de sciage illégale de 367 200 m3, soit un équivalent bois rond de 367 000 m3 / 33,7% = 1 089 000 m3 (le rendement matière étant estimé à 33,7% dans le sciage artisanal). Par ailleurs, étant donné que la RFA et la Taxe d'abattage collectées dans la même année ont donné des recettes respectives de 15 000 000 000 Fcfa et 5 700 000 000 Cfa pour un volume de bois légal de 2 500 000 m3, on peut estimer dans une hypothèse minimaliste par une simple règle de trois, que la perte peut s'élever à 9 016 920 000 FCFA

communauté de victime de la corruption dans le secteur forestier fait observer que :

L'Etat est le membre de la communauté des victimes le plus affecté par les pertes financières causées par corruption dans le secteur forestier

Le graphique 6 ci-dessous illustre ce fait en révélant que la perte financière de l'Etat représente 81,45% de la perte de toute la communauté des victimes, soit en valeur absolue de 9 694 456 345 Fcfa.



Graphique 6 : Importance relative des pertes financières causées par la corruption entre les acteurs du secteur forestier

6. Pertes financières totales causées par la corruption dans le secteur forestier en 2017 suivant les maillons de la chaîne des valeurs

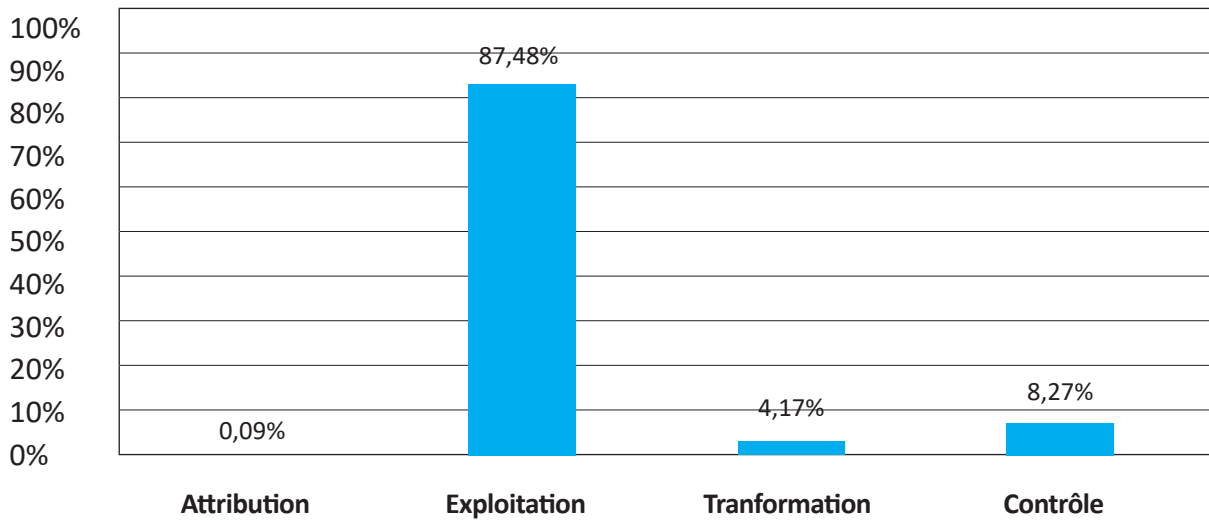
L'étude a évalué le montant total des pertes financières causées par la corruption dans le secteur forestier au Cameroun au cours de l'année 2017 à un minimum de 11 082 121 109 Fcfa. L'analyse de ces résultats a donné lieu à l'observation suivante :

- **Le maillon exploitation de la chaîne des valeurs est de loin le plus affecté par la perte financière due à la corruption dans le secteur forestier.**

L'illustration de cette réalité est présentée par le graphique 7, qui révèle que la perte financière dans le maillon exploitation est évaluée à 87,48% du total des pertes des maillons de la chaîne de valeur, soit en valeur absolue de 9 694 456 345 Fcfa. Dans ce dernier chiffre, l'exploitation forestière illégale représente une perte s'élevant à 9 016 920 000 Fcfa (soit

93% des pertes), et est de ce fait le principal facteur à incriminer. Ce résultat corrobore les informations diffusées, par plusieurs auteurs et

observateurs du secteur forestier depuis près d'une décennie¹⁴.



Graphique 7 : Importance relative des pertes financières entre les maillons de la chaîne des valeurs



14. Greenpeace dans son rapport d'enquête 2014 chiffrait les pertes dues à la corruption et l'exploitation illégale pour l'ensemble du secteur de forêts et de la faune à 30 milliards ; Amogou V. (2015) rapporte que la perte de l'Etat causée par les activités de corruption et d'exploitation forestière se situerait entre 12 et 15 millions

En 2013, FODER en partenariat avec les Projets Strengthening African Forest Governance et Initiative pour la transparence et la lutte anti-corruption, ont estimés la perte causée par la corruption et l'exploitation forestière illégale, à 33 milliards.

IV. CONCLUSION

La présente étude est une recherche empirique qui a évalué les pertes financières dans 04 maillons¹⁵ de la chaîne des valeurs de développement des ressources ligneuses par le MINFOF, à savoir : l'attribution, l'exploitation, la transformation, et le contrôle. Elle a montré que les interventions des agents de l'Etat génèrent de la corruption partout où ceux-ci ont à agir, et alimentent un marché de corruption qui a mobilisé en 2017 un chiffre d'affaire d'au moins 11 082 121 109 Fcfa. Ce chiffre d'affaire constitue une perte financière répartie entre cinq membres de la communauté des victimes de la manière suivante :

- 34 814 286 Fcfa au détriment des populations actives dans les activités de reboisement ;
- 310 165 000 Fcfa au détriment des communautés villageoises organisées en GIC ou en associations pour exploiter à leur profit les forêts naturelles à eux attribuées par l'Etat ;
- 97 448 571 Fcfa au détriment des Communautés Territoriales Décentralisées engagées dans l'exploitation de leurs forêts communales ;
- 1 613 023 252 Fcfa de pertes pour les opérateurs économiques exploitants des parcelles de forêts naturelles qui leurs sont concédées par l'Etat ;
- 9 026 670 000 Fcfa de pertes fiscales attendues par l'Etat suite à l'exploitation des ressources ligneuses.

L'Etat, affecté par 81,45% du montant total de la perte en question, est de loin le plus grand perdant sur ce marché. Par contre, les profiteurs dudit marché sont certains opérateurs économiques exploitants illégaux (les corrupteurs) des ressources ligneuses des forêts naturelles concédées par l'Etat, mais surtout certains fonctionnaires corrompus de l'Etat. Ces derniers, jouissant de pouvoirs discrétionnaires, du monopole du traitement des dossiers administratifs, et des avantages de l'asymétrie informationnelle que leur confère leur position de contact direct avec les usagers, se retrouvent au centre de la problématique du fléau de la corruption et des pertes financières conséquentes, ainsi que de l'exploitation forestière illégale, principal corolaire de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune.

L'étude a également mis en évidence un dysfonctionnement important du système de contrôle de l'exploitation des ressources ligneuses. Les interventions des agents de contrôle de l'Etat génèrent une perte financière totale de 916 238 639 Fcfa pour les CTD, les Communautés, les particuliers, et les entreprises

15. La note méthodologique avait identifié 09 maillons suivants de la chaîne des valeurs dans le processus de gestion des ressources forestières par le MINFOF : l'attribution, l'aménagement, l'exploitation, la transformation, le transport, la commercialisation, l'acquisition des documents officiels, le contrôle, les mesures environnementales.

forestières ; soit 8,27% de la perte financière totale enregistrée pour tout le secteur forestier. Ce niveau de corruption dans le maillon contrôle de la chaîne des valeurs traduit une faible probabilité de détection des infractions forestières en général, et en particulier de l'exploitation forestière illégale tant décriée. Il est à remarquer que ce chiffre est proche de celui de Binam Bikoi A. C. (2012) qui a estimé à 1 152 000 000 Fcfa par an, les montants illicites versés aux agents de contrôle routier par les transporteurs de produits forestiers exploités légalement.

Par ailleurs, vue sous l'angle des maillons de la chaîne des valeurs développés par l'administration forestière, le maillon exploitation est le plus affecté par les pertes causées par la corruption. Les pertes y ont été évaluées à 9 694 456 345 Fcfa, soit 87,48% du total des pertes pour l'ensemble des maillons de la chaîne. Le maillon contrôle est le suivant en importance de pertes financières d'un montant s'élevant à 916 238 639 Fcfa, soit 8,27% des pertes totales. Cette information suggère que c'est sur ces deux maillons qu'il faudra concentrer le plus d'effort pour infléchir significativement le changement tant souhaité vers une situation de bonne gouvernance forestière et de gestion durable des ressources ligneuses du Cameroun.

Ce changement constituerait un enjeu majeur pour l'Etat en position de principal perdant. En

effet, Eba'a Atyi et al., (2013) ont révélé que la contribution annuelle du secteur des forêts et de la faune aux recettes publiques s'est chiffrée à une moyenne de 27,8 milliards Fcfa au titre de la fiscalité spécifique. Ceci laisserait penser qu'une récupération des 9, 02 milliards de pertes fiscales ramènerait cette contribution à 36,82 milliards, soit une augmentation de 32%. Ce résultat alléchant peut être atteint si la probabilité de détection des corrompus est améliorée et les sanctions conséquentes effectives, afin que les taxes potentielles ne disparaissent plus dans les poches des agents de l'Etat, mais tombent effectivement dans les caisses de l'Etat.

Un autre fait important révélé par l'étude est que les UFA et UTB certifiées ne sont pas en marge des pratiques de corruption. Il a été relevé que plus de 50% de ceux-ci participaient au marché de la corruption par des paiements des frais illégaux aux fonctionnaires du MINFOF. Ce fait confirme la nature d'une corruption systémique dans le secteur des forêts et de la faune déjà révélé Talla M. et al (2018) lors de l'évaluation de l'indice de perception de la corruption dans ce secteur en 2017. Par ailleurs il pose le problème de l'élaboration des normes nationales de certification qui ne prendraient pas en considération des critères et indicateurs relatifs à la lutte contre la corruption comme facteur important sous-tendant l'exploitation forestière illégale.

V. RECOMMANDATIONS

Des mesures réalistes suivantes en vue de baisser, à défaut d'annihiler, les pertes financières causées par la corruption ainsi que de limiter ses effets négatifs sur la gouvernance et la gestion durable des ressources ligneuses, sont recommandées :

- Mener des actions correctives prioritairement sur les maillons exploitation et contrôle qui concentrent plus de 95% de pertes financières dues à la corruption dans le secteur forestier. L'Etat et ses partenaires techniques et financiers gagneraient à accorder dans leurs programmes d'interventions, plus d'efforts pour l'amélioration de la gestion administrative de ces deux maillons de la chaîne des valeurs. Le gain serait celui d'un impact positif très élevé sur l'amélioration de la gouvernance forestière et la baisse de l'ampleur de l'exploitation forestière illégale.
- Rendre plus autonome la gestion des forêts communales par les CTD, en réduisant l'influence de l'Etat. L'étude a montré que l'intervention des agents de l'Etat génère des pertes financières considérables pour les CTD, notamment dans les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs, et que ce fait va à l'encontre du processus de décentralisation en cours. Il serait pertinent d'envisager une étude identifiant les modalités de mise en œuvre de cette option en insistant sur la réduction du degré de l'administration et les mécanismes visant à neutraliser les velléités de corruption et de connivence des acteurs municipaux avec l'exploitation forestière illégale.
- Agir pour faire stopper les pertes financières des forêts communautaires suite aux pratiques de corruption orchestrées par des agents de contrôle des CTD. Cette pratique remet en cause l'objectif de développement local assigné aux forêts communautaires. Les relations entre ces deux organisations devraient plutôt s'inscrire dans un partenariat harmonieux orienté vers le développement à la base. Une Lettre circulaire conjointe des Ministres de la Décentralisation, et des Forêts et de la faune interdisant cette pratique pourrait contribuer non seulement à l'accroissement des recettes des forêts communautaires, mais aussi à une meilleure valorisation du dispositif de forêts communautaires dans la politique forestière.
- Agir pour changer la relation de type prédation entre les agents du MINFOF et les forêts communautaires, pour en instaurer une autre plus vertueuse de type assistance concrète et accompagnement gratuit tels que prévu par les textes. Les forêts communautaires se retrouvent parmi les acteurs les plus vulnérables du secteur forestier, en raison de leurs faibles capacités techniques, matérielles, financières, relationnelles, organisationnelles, etc. Pourtant les politiques leur ont assigné de fortes ambitions de développement local et de lutte contre la pauvreté. Ces missions nobles s'avèrent compromises par une corruption handicapante dans laquelle les agents du MINFOF sont des acteurs. On pourrait inverser cette tendance en élaborant un programme participatif d'accompagnement basé sur les Plans simples de gestion (PSG) des forêts

communautaires, où les responsables locaux du MINFOF, se verraient attribuer des responsabilités dans un plan d'actions avec des résultats claires et précis, et évaluées de façon participatives avec des organisations sérieuses et indépendantes. Le financement d'un tel programme peut être inscrit dans le budget de l'Etat affecté aux services déconcentrés du MINFOF, ainsi que dans les budgets des CTD ; budgets auxquels pourrait venir en appui des partenaires techniques et financiers.

- Agir pour faire stopper les pertes financières des populations propriétaires des forêts de particuliers suite aux pratiques de corruption observées dans les maillons exploitation et contrôle de la chaîne des valeurs administrée par les agents du MINFOF, de la Gendarmerie et de la Police. Une circulaire administrative cosignée par les hauts responsables de ces institutions étatiques,

appelant au respect des dispositions de la loi et des réglementions forestières sur l'exploitation des forêts de particuliers, permettrait d'atteindre ce résultat. Par ailleurs pour aller dans le même sens et pour la recherche des bénéfices durables, les projets et programmes du MINFOF relatifs à la promotion des forêts de particuliers devront considérer des actions de lutte contre les pertes financières causées par la corruption.

- Organiser à l'attention de l'opinion et des décideurs, un plaidoyer basé sur l'ampleur des pertes financières ainsi révélée par l'étude, afin d'amener les décideurs à un sursaut visant à réduire significativement les coûts financiers observés. Cette initiative pourrait être entreprise par les organisations de la société civile et les institutions de recherche en collaboration avec le secteur privé.

V. BIBLIOGRAPHIE

BINAM BIKOÏ Auguste Cabral, Etude sur l'état des lieux des pratiques de corruption dans le secteur des forêts et de la faune, 2012.

Cerutti, P.O. et al (2012). Cameroon Hidden Harvest: Commercial chainsaw logging, Corruption, and Livelihoods, Society and Natural Resources, an International Journal.

Cerutti, P.O. et Lescuyer, G. (2011). Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis. Document Occasionnel 59. CIFOR, Bogor, Indonésie.

SYNCHROTNIX (2017). Etude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal.

EBA'A ATYI Richard, LESCUYER Guillaume et NGOUHOOU POUFOUN Jonas, Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique dans les Etats d'Afrique Centrale Cas du Cameroun, Novembre 2013.
Essama, P. (2007) Système Fiscal et Corruption : une analyse économique appliquée au cas du Cameroun. Thèse de doctorat en Sciences Economiques. Université de Yaoundé II.
Goerke, L. (2006). Bureaucratic Corruption and Profit Tax Evasion. CESifo Working Paper Series CESifo Working Paper No., CESifo GmbH.
Goyette J. (2005). Corruption et croissance économique au Cameroun et en Ouganda. Mémoire de maîtrise ès science.
Kaufmann, D. et Vicente, P. C. (2005). Legal Corruption. mimeo.
Lautenschlager, G.J. (1994). Une bonne manière de formuler les questions : les biodatas. In R. Bachelet (2014), Cours distribué sous licence Créative Commons : Recueil, analyse et traitement des données : le questionnaire (diapo 22).
Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
Mael, F. A. (1991). Une bonne manière de formuler les questions : les biodatas. In R. Bachelet (2014), Cours distribué sous licence Créative Commons : Recueil, analyse et traitement des données : le questionnaire (diapo 23-24).
Mauro, P. (1997). Corruption and the Global Economy, The Effects of Corruption on Growth, Investment and Government Expenditure, pages 83–108.
MINFOF/CLCC (2014).Projet Intégré de Lutte Contre la Corruption du MINFOF (PILCC) par l'approche d'initiatives à Résultats Rapides dans 08 régions du Cameroun : Rapport de la première mission de suivi.
MINFOF/CLCC (2015).Projet Intégré de Lutte Contre la Corruption du MINFOF (PILCC) par l'approche d'Initiatives à Résultats Rapides dans 08 régions du Cameroun : Rapport de la deuxième mission de suivi.
MINFOF/IG (2014). Rapports des missions d'inspection et de contrôle des services déconcentrés du MINFOF sur l'année 2013, dans les 10 Régions du Cameroun.
MINFOF/IG (2018). Rapports des missions d'inspection et de contrôle des services déconcentrés du MINFOF sur l'année 2017, dans les 10 Régions du Cameroun.

NGOMIN Anicet 2015, Sylviculture de 2e génération au Cameroun : Bases conceptuelles, leviers et schémas d'opérationnalisation, MINFOF-GIZ

Passeron J-C. (2003). "Pareto : l'économie dans la sociologie" : Traité de sociologie générale de Vilfredo Pareto.

Stricker, L. J., & Rock, D. A. (1998), Une bonne manière de formuler les questions : les biodatas. In R. Bachelet (2014), Cours distribué sous licence Créative Commons : Recueil, analyse et traitement des données : le questionnaire (diapo 22).

Temgoua L., Njoukam R., Peltier R., Plantations ingénieuses de bois d'œuvre par les paysans de l'Ouest-Cameroun. BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES, 2011, N°309(3)

Sites web consultés du 16 au 17 et janvier 2019 :

BANQUE MONDIALE, <http://www.banquemondiale.org/>

FODER, <https://www.forest4dev.org/>

MINFOF, <http://www.minfof.cm/>

MINFI, <http://www.minfi.gov.cm/>

REMERCIEMENTS

Plusieurs acteurs ont contribué à la réalisation de cette étude relative à l'évaluation des pertes financières causées par la corruption dans le secteur forestier au Cameroun, et dont le présent rapport est l'un des extrants majeurs. C'est pour nous l'occasion de remercier sincèrement les précieuses critiques et suggestions formulées lors de l'élaboration de la note méthodologique de ladite étude par les membres du panel des experts mis en place à l'effet d'assurer la qualité de l'étude, et la participation des principales parties prenantes intéressées par la thématique de la corruption dans le secteur forestier. Il s'agit en l'occurrence de :

- Monsieur **BEDJEME Sedoine Marcelin**, membre de la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MINFOF ;
- **Dr MELACHIO TAMEKO** André, Economiste ;
- Monsieur **ESSIANE Edward**, Chercheur au CIFOR ;
- Monsieur **KENGOUM D. Félicien**, Directeur Exécutif du Bright Way Sarl ;
- Monsieur **MVONGO EKENE Mikhaïl**, Cadre d'Appui à la Direction de la Coopération et des Programmes du MINFOF ;
- Madame **MENTHONG à MENTHONG Sylvie**, Chargé d'Etude à la CONAC ;
- Monsieur **NYASSI T. Lucain**, Directeur Exécutif de Transparency International Cameroun
- Madame **TSAMA Joséphine Angèle**, fiscaliste en service au PSRF ;
- Nos remerciements sont également adressés aux responsables du FODER en charge du suivi de l'exécution de l'étude, dont les apports sur le fond et la forme de l'étude ont été très précieux. Nous pensons particulièrement à :
- Madame **WETE SOH Laurence**, Chef du projet CV4C ;
- Madame **MODJO KAMDEM Angeline**, Expert Observation Indépendante ;
- Monsieur **KAMGA Justin**, Coordonnateur.

D'autres acteurs sont aussi intervenus dans la collecte, le traitement et l'analyse des données secondaires dans la phase empirique de l'étude. De manière acharnée et plein d'enthousiasme, ceux-ci ont bravé d'adversité du contexte marquée par une attitude de méfiance, voire de refus des cibles de répondre aux questionnaires ; attitude générée par la thématique très sensible de l'étude. Je voudrais dans ce chapitre adresser des remerciements à Messieurs. :

- **BAABONG GNASSIRI Carl Lewis**, enquêteur dans la Région de l'Est ;
- **DONGMO SONNA Maruis E.**, enquêteur dans la Région du Littoral ;
- **TCHEDÉLE Didier Casimir**, enquêteur dans la Région du Sud ;
- **DEUTCHOUA WANGUE Kyeliam**, enquêteur dans la Région du Centre ;
- **NLHANKOU NJOYA Abdoulaye**, enquêteur dans la Région du Sud ;
- **ESSAM MENGOLO Gaël Serges**, enquêteur dans la Région de l'Est ;
- **DONGMO NGUEGANG Alexis**, enquêteur dans la Région de l'Ouest. Celui-ci a également participé à l'encodage des données, la préparation du masque de saisie, la saisie, et l'analyse des données ;
- **NANKENG TSOPGUE Fabrice**, Informaticien ayant contribué à réaliser le masque de saisie, à la saisie, et à l'analyse des données.

Nous tenons aussi à adresser des sincères remerciements à toutes les cibles de l'enquête qui ont livré des informations de haute valeur pour la réussite de la présente étude. Nos pensées vont tout particulièrement aux propriétaires des plantations de particuliers, aux responsables des forêts communautaires, aux responsables de forêts communales, aux opérateurs économiques détenteurs des titres d'exploitation forestière, et bien d'autres, qui ont bien voulu répondre aux questionnaires de cette étude de nature sensible.



Tél. : 00 237 222 005 248

Po. box : 11417 Yaoundé, Cameroon

E-mail: forest4dev@gmail.com

www.forest4dev.org

www.oiecameroun.org

